

COMMUNE DE STE MARGUERITE DE CARROUGES

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze février à vingt heures, sur la convocation et sous la présidence de M. PORTIER Jean-Yves, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Sainte Marguerite de Carrouges.

Date de convocation : 05 février 2026

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre de membres présents : 08

Nombre de votants : 08

Présents : M. PORTIER Jean-Yves, Maire, Mmes ROLLAND Patricia, MANTEL Marie-Christine, PRODHOMME-LOUVEAU Fleur, M. MOREAU Pascal, TOULAIN Marcel, CHANTELOUP Alain, CARPENTIER Pascal

Absents Excusés : Mme DESFRIÈCHES Corinne, Mme DESSAINT Marie-Claire, M. VAUTIER Cyril

Ordre du Jour :

- Élection Secrétaire de Séance
- Approbation Procès-Verbal du 11 décembre 2025
- Café Associatif : Choix des Entreprises
- CA 2025 – Budget Principal
- CA 2025 – Budget Assainissement
- Questions Diverses

Élection Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir élire un (une) secrétaire de séance.

À l'unanimité, M. MOREAU Pascal a été élu secrétaire de séance.

Approbation Procès-Verbal du 11 décembre 2025

Le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2025 ne fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Café Associatif : Choix des Entreprises

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus par M. MUNARI Sandro, Architecte, concernant les travaux qui sont envisagés au sein du Café Associatif aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il s'agira d'un marché de "faible montant" sans publicité ni mise en concurrence préalables et qu'il ne dépasse pas le montant de 100 000 Euros H.T.

Ce marché contient 3 lots principaux :

- Lot 1 - Couverture – ossature bois – charpente
- Lot 2 - Maçonnerie
- Lot 3 - Menuiserie

Chaque lot fait l'objet d'une analyse qui se décompose comme suit :

- Note de Prix / 5
- Note Technique (Précision Devis, Solutions Techniques Proposées) / 5

Les différents devis reçus ont été analysés par M. MUNARI Sandro, Architecte.

La consultation sur devis a été effectuée auprès de différentes entreprises, à savoir :

- Lot 1 – Couverture – Charpente – Ossature Bois :
 - SAS Denis MARIÉ, sise à Semallé (61)
 - SAS ROMAIN, sise à Les Monts d'Andaine (61)
 - SARL Régis LASSEUR, sise à Chailloué (61)

Les devis reçus, qui restent provisoires à ce jour, se résument de la façon suivante :

- SAS Denis MARIÉ, sise à Semallé (61), devis d'un montant de 24 482,43 Euros H.T.
- SAS ROMAIN, sise à Les Monts d'Andaine (61), devis d'un montant de 21 669,12 Euros H.T.
- SARL Régis LASSEUR, sise à Chailloué (61), devis d'un montant de 27 475,00 Euros H.T.

L'analyse des offres faite par M. MUNARI Sandro, Architecte :

SAS Denis Marié	SAS ROMAIN	SARL Régis LASSEUR
Le plus précis et qui respecte les postes de travaux à comptabiliser, sauf isolation sous toiture. Moins de surprise en ajustement de projet. Poste reprise pignon onéreux.	Sans bardage ni isolation, façade sud non comptabilisée. Plus-value à prévoir en phase étude. Artisan local.	Moins disant, mais prix calculé au global. Manque beaucoup de postes de travaux. Plus-values à contrôler en phase étude du projet détaillé. Entreprise de taille importante qui peut proposer des prix plus faibles en compensant sur le volume d'affaires et méthode de constructions simplifiées. Moins adapté à l'échelle du projet.

Notes Globales :

	SAS Denis MARIÉ	SAS ROMAIN	SARL Régis LASSEUR
Note de Prix / 5	4	3	5
Note Technique / 5	5	4	2
<u>NOTE FINALE / 10</u>	<u>9</u>	<u>7</u>	<u>7</u>

M. MUNARI Sandro, Architecte, conseille à la maîtrise d'ouvrage de retenir l'offre de la SAS Denis MARIÉ, sise à Semallé (61).

- Lot 2 – Maçonnerie :
 - Atelier MAGNUS (Thomas MANSON), sis à Aurillac (15)
 - SARL Société THOMAS, sise à Lignières Orgères (53)
 - SARL Régis LASSEUR, sise à Chailloué (61)

Les devis reçus, qui restent provisoires à ce jour, se résument de la façon suivante :

- Atelier MAGNUS (Thomas MANSON) sis à Aurillac (15), devis d'un montant de 44 084,60 Euros H.T.
- SARL Société THOMAS, sise à Lignières Orgères (53), devis d'un montant de 57 125,87 Euros H.T.
- SARL Régis LASSEUR, sise à Chailloué (61), devis d'un montant de 34 333,50 Euros H.T.

L'analyse des offres faite par M. MUNARI Sandro, Architecte :

Atelier MAGNUS (Thomas MANSON)	SARL Société THOMAS	SARL Régis LASSEUR
Devis main d'œuvre + matériaux séparés, non directement comparable. Précision du devis et anticipation des postes techniques. Artisan de Carrouges, très haute qualification matériaux anciens. D'accord pour encadrer étudiants stagiaires en architecture. Garantie de résultat très satisfaisant et investissement important.	Bonnes prestations mais plus devis le plus élevé. Artisan local.	Manque des postes et prestations économiques moins résistante dans le temps (parpaings au lieu de béton armé). Risque de dépassement en phase étude. Bonne entreprise sur du neuf, mais moins adaptée sur rénovation avec réemploi. Prix similaires à Atelier MAGNUS pour prestations équivalentes. Chantier sans enjeux pour une entreprise de cette taille. Investissement limité.

Notes Globales :

	Atelier MAGNUS (Thibault MANSON)	SARL Société THOMAS	SARL Régis LASSEUR
Note de Prix / 5	4	3	5
Note Technique / 5	5	4	2
<u>NOTE FINALE / 10</u>	<u>9</u>	<u>7</u>	<u>7</u>

M. MUNARI Sandro, Architecte, conseille à la maîtrise d'ouvrage de retenir l'offre de l'Atelier MAGNUS (Thibault MANSON), sise à Aurillac (15). M. MANSON Thibault est actuellement installé sur la Commune de Carrouges.

- Lot 3 – Menuiserie :
 - SARL SMA, sise à Saint Martin des Landes (61)
 - SARL Sées Bois, sise à Sées (61)

Les devis reçus, qui restent provisoires à ce jour, se résument de la façon suivante :

- SARL SMA, sise à Saint Martin des Landes (61), devis d'un montant de 21 170,00 Euros H.T.
- SARL Sées Bois, sise à Sées (61), devis d'un montant de 3 360,41 Euros H.T. pour une unité. Ce montant multiplié par 6 (correspondant au nombre de portes et/ou fenêtres) s'élève à la somme de 23 390,92 Euros H.T.

L'analyse des offres faite par M. MUNARI Sandro, Architecte :

SARL SMA	SARL Sées Bois
Entreprise Locale fabricant et poseur	Entreprise Locale, Fournisseur Breton

Notes Globales :

	SARL SMA	SARL Sées Bois
Note de Prix / 5	5	2
Note Technique / 5	5	5
<u>NOTE FINALE / 10</u>	<u>10</u>	<u>7</u>

M. MUNARI Sandro, Architecte, conseille à la maîtrise d'ouvrage de retenir l'offre de la SARL SMA, sise à Saint Martin des Landes (61).

Délibération 2026-001

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- **D'ATTRIBUER** comme suit le marché de travaux pour l'extension-rénovation d'une ancienne grange à usage de local technique de la commune pour un usage de café associatif. Rénovation et agrandissement au rdc du café avec mise aux normes ERP 5ème catégorie (sans cuisine). Construction d'un escalier extérieur en maçonnerie pour accéder à la grange sous comble aménagée en salle d'activité pour les jeunes :
 - Lot N° 1 – Charpente Couverture Ossature Bois : attribué à la SARL Denis MARIÉ,

sisé à Semallé (61), pour un montant provisoire de 24 482,43 € H.T.

- Lot N° 2 – Maçonnerie : attribué à l'Atelier MAGNUS (Thibault MANSON), basée à Aurillac (15), M. MANSON Thibault est actuellement installé à Carrouges (61), pour un montant provisoire de 44 084,60 € H.T.
- Lot N° 3 – Menuiserie : attribué à la SARL SMA, basée à Saint Martin des Landes (61), pour un montant de 21 170,00 € H.T.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises Denis MARIÉ, Atelier MAGNUS (Thibault MANSON), SARL SMA ; ainsi que toutes pièces afférentes aux dossiers.

Compte Administratif 2025 Budget Principal :

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2025 du Budget Principal aux membres du Conseil Municipal et il précise qu'il ne sera pas possible de l'approuver ce jour du fait d'une panne du serveur Hélios de la DGFIP.

En effet, le compte de gestion n'étant pas récupérable sur ledit serveur, il est impossible de valider le compte administratif en l'état.

Compte Administratif 2025 Budget Assainissement :

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2025 du Budget Assainissement aux membres du Conseil Municipal et il précise qu'il ne sera pas possible de l'approuver ce jour du fait d'une panne du serveur Hélios de la DGFIP.

En effet, le compte de gestion n'étant pas récupérable sur ledit serveur, il est impossible de valider le compte administratif en l'état.

QUESTIONS DIVERSES

- *Repas du Printemps 2026 : Monsieur le Maire rappelle que le repas du printemps est fixé au samedi 21 mars 2026. Madame DEMENAY-MANTEL Niki a établi un menu avec différents choix possibles. Le menu sera : Salade de Pamplemousse aux Crevettes Sauce Cognac, Bouchée à la Reine, Sauté de Porc à la Normande, Gratin de Pommes de Terres et Patates Douces, Moelleux au Chocolat au coulis de Chocolat et Chantilly.*
- *Planning du bureau de vote du dimanche 15 mars 2026 : Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir indiquer sur quelles tranches horaires ils seraient disponibles pour assurer la permanence du bureau de vote lors des élections municipales 2026. Mme ROLLAND Patricia, 2^{ème} adjointe, indique qu'elle ne sera pas disponible, elle travaille.*

- *Le tableau s'établit comme suit :*

8 H 00 à 11 H 30	11 H 30 à 15 H 00	15 H 00 à 18 H 00
Pascal MOREAU	Alain CHANTELOUP	Fleur PRODHOMME-LOUVEAU
Pascal CARPENTIER	Marie-Christine MANTEL	Jean-Yves PORTIER
Julien LAPORTE	Clémence GINO	Justine CHALUMEAU

- *Madame MANTEL Marie-Christine, Conseillère Municipale, Présidente de l'Association "Ensemble pour la Restauration de l'Église de Sainte Marguerite de Carrouges" informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée afin qu'un concert soit donné au sein de l'église de Sainte Marguerite de Carrouges par M. BORELLY Jean-Claude, trompettiste de renom. Deux possibilités s'offrent à l'association pour organiser ledit concert : 1°) vente du concert sur facture plus transport et hébergement (prix des places fixé, en général à 28 Euros, avec possibilité d'adapter ce prix), l'association garde la recette et organise le concert ; 2°) Prise en charge de toute la partie financière (soit impression des affiches, des flyers et des billets, transport ainsi que le plateau artistique et technique, la SACEM). La recette revient en intégralité à l'organisateur (billet à 28 Euros). Reversement à l'association de 2 Euros par billet vendu. L'association devra s'occuper de l'affichage (100 affichettes fournies + flyers), mise à disposition de l'église, 2 ou 3 points de vente pour déposer les billets à l'avance et faire marcher "le bouche à oreille".*
- *La prochaine réunion de Conseil Municipal sera consacrée au Budget et elle se tiendra le jeudi 09 avril 2026 à 20 H 00.*

Fin de séance : 23 H 10

M. PORTIER Jean-Yves
Maire